



# Un ministère « saigné à blanc »

## Vers un MCC reconstruit

### Compte rendu du Comité technique ministériel du 10 juillet 2012

Paris, le 13 juillet 2012

Des annonces sur la méthode, les orientations et les grands chantiers. La ministre s'engage à refonder le ministère de la Culture et à redonner confiance aux personnels.

Reste la question des moyens.

Un comité technique ministériel était convoqué mardi 10 juillet, afin d'échanger avec les représentants du personnel sur les priorités du gouvernement au ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre, Aurélie Filippetti, a prononcé un discours d'une heure (dont le texte est diffusé sur sémaphore).

Pour la ministre, le bilan des 10 dernières années est « sans appel » : géré comme une variable d'ajustement budgétaire, le MCC, malgré des effectifs modestes, a été « affaibli », « démantelé », « asphyxié », « saigné à blanc », générant beaucoup de souffrance au travail dans un contexte « très dégradé ». Dix années de restrictions, de gestion comptable prenant le pas sur les contenus et les missions, d'affaiblissement de ses ambitions et de ses missions.

Ce désengagement de l'État a été source de crispations avec des opérateurs qui ont occupé l'espace laissé vacant par la tutelle.

Pour la ministre, la culture du chiffre ne définit pas une politique culturelle. Battre des records de fréquentation n'est pas un gage de réussite culturelle. Surtout si des espaces doivent rester fermés faute d'agents d'accueil-surveillance en nombre suffisant.

Il n'est pas raisonnable de multiplier les projets coûteux, qui pèsent financièrement et en emplois au détriment des établissements existants, notamment les plus petits.

Des projets doivent être révisés, voire abandonnés. A ce sujet, le projet de Maison de l'Histoire de France fait l'objet d'un moratoire complet.

La ministre, fière de la passion des personnels pour leurs métiers, et forte de l'exigence de changement, définit une priorité, et même « une urgence sociale » : garantir la santé au travail et la qualité des conditions de travail, restaurer des règles d'éthique appliquées sans exception en matière de gestion des personnels, stopper les dérives de l'autorité hiérarchique vers l'autoritarisme irrespectueux des personnes.

Aurélie Filippetti annonce qu'elle présidera régulièrement les CT-M et les CHSCT-M. Elle charge sans tarder l'inspection générale des affaires culturelles d'une mission d'évaluation de la RGPP.

Aurélie Filippetti expose les chantiers prioritaires à ouvrir. Parmi ceux-ci :

- favoriser davantage l'accès à la culture et aux pratiques culturelles des publics qui en sont éloignés, en renforçant la nécessaire médiation.
- revaloriser les métiers
- réexaminer la mise en œuvre de la loi de résorption de la précarité, notamment la situation des contractuels exclus du dispositif actuel.
- redéfinir le champ des externalisations, et garantir des clauses sociales volontaristes.
- construire un pacte de coopération avec les collectivités territoriales afin de nouer des relations de confiance, dans le cadre d'une décentralisation où le MCC conserve toutes ses prérogatives. C'est un objectif transversal, prioritaire par exemple pour l'ambition de généralisation de l'éducation artistique et culturelle.
- impulser une politique interministérielle en faveur de l'éducation artistique et culturelle et de la réduction des inégalités d'accès à l'art et à la culture, qui prenne en compte les initiatives volontaristes locales.
- soumettre au Parlement, en 2013, après une concertation à l'automne, une loi d'orientation pour la création.

## Déclaration de l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FSU, SUD, UNSA

La CGT-Culture dans un cadre unitaire large, indispensable au devenir du MCC et à la défense de tous ses agents, a porté l'exigence d'un débat de fond sur les politiques culturelles, les contenus, les enjeux et l'organisation du ministère, dont découlent les questions d'organisation du ministère et de moyens nécessaires à ces ambitions.

A l'heure où se tient la grande conférence sociale, il ne faut pas tergiverser sur l'urgence d'un agenda social assorti d'un agenda sur les politiques culturelles.

### **Un ministère préservé par ses agents, malgré une situation fortement dégradée**

L'intersyndicale souligne le rôle déterminant des agents par leur travail et leur combat dans le maintien d'un ministère de la Culture de plein exercice dont hérite aujourd'hui la ministre. Ces agents se sont massivement mobilisés contre les réductions d'emploi et de missions et ont largement contribué à freiner la mise en œuvre de la RGPP au sein du Ministère de la Culture.

Le retour à la confiance passe par une rupture effective sur la forme et sur le fond avec les politiques conduites ces dernières années. Valoriser le travail, son sens son contenu, c'est rompre avec les pratiques managériales anxieuses. Retrouver la voie de la concertation et de la démocratie sociale, c'est rompre avec l'autoritarisme et le passage en force systématique. Restaurer le dialogue social, c'est tenir compte des avis des CT et CHSCT.

L'alternance politique et l'arrivée d'une nouvelle ministre suscitent beaucoup d'espoir mais aussi des attentes fortes. *Il y a urgence à ouvrir un agenda social, et la ministre s'y déclare favorable.*

### **Vers une refondation concertée du ministère pour une démocratisation culturelle**

L'organisation du ministère est le fruit empoisonné des plans de restructuration issus de la RGPP. Il faut refonder le ministère afin de placer les politiques culturelles au cœur d'une société de progrès, faire de la culture un projet émancipateur.

Nous portons l'ambition de la démocratisation culturelle ouvrant la voie à une démocratie culturelle. Si toutes les pistes ouvertes par la Ministre retiennent notre attention il n'en demeure pas moins qu'il faut se donner les moyens de l'accès à la culture pour tous, visant particulièrement les publics empêchés ou entravés, tous ceux qui subissent discriminations et exclusions culturelles et sociales. C'est un enjeu de solidarité. Il s'agit de renforcer et développer les liens tissés avec tous les réseaux associatifs (convention avec l'éducation populaire, associations nationales de solidarités), le travail engagé sur « Culture et monde du travail »

Nous portons l'ambition d'une politique «patrimoniales» non pas au service de conceptions idéologiques passéistes mais tout à l'opposé : construite sur le développement des politiques de recherche et d'innovation propre au Ministère. C'est là la vraie modernité du « patrimoine », alors même que les politiques de recherche ont disparu de l'écran du Ministère de la Culture depuis des années.

La place particulière de l'enseignement supérieur propre au Ministère de la Culture (Architecture, Arts et Conservatoire) est un outil essentiel de cette innovation et de cette modernité. La situation de l'Enseignement Supérieur est pourtant préoccupante. Qu'en est-il de la préservation des emplois d'enseignants ?

Refonder c'est reconstruire avec ce que nous avons sauvé, les réseaux du ministère : réseau des Services à compétence nationale, des Archives nationales, des Musées et Domaines, des DRAC, des Écoles d'enseignement supérieur, des bibliothèques...

La transformation des SCN en EPA, leur démultiplication et leur extension en EPIC ou EPCC si ce n'est en GIP, filiales et autres agences n'a fait qu'affaiblir les moyens et dénaturer le sens de l'action culturelle. Il nous faut retrouver les voies de la mutualisation et de la mise en commun. Les conditions d'exercice de la tutelle et le cadre de gouvernance doivent changer radicalement, en particulier quant aux modes de nominations des présidents des EP.

Le ministère cela doit être aussi l'instrument de la diversité et de l'exception culturelle dans le cadre de la création. Nous avons des outils essentiels comme le CNC, mais que devient le CNL ? Depuis la RGPP et la liquidation de la DLL, la politique du Livre et de la Lecture a perdu toute lisibilité au sein du ministère. Il faut là aussi reconstruire. Les enjeux du numérique et de l'immatériel dans ce domaine comme dans d'autres sont considérables. Quand l'intérêt général prévaudra-t-il enfin sur les intérêts particuliers des grands groupes industriels ? Bref quel rôle de l'État ? Nous devons réinterroger les missions de la DGMIC.

Enfin le spectacle vivant a été asphyxié financièrement par des politique de restriction budgétaire visant le réseau associatif et la myriade d'initiatives locales qui faisait la richesse des territoires. Au delà du dégel des crédits, qui est une bonne nouvelle, avez-vous une politique à moyen terme ?

A tout cela s'ajoute la question cruciale de la coopération avec les collectivités territoriales. Pendant des années, le rapport entre l'État et les collectivités a été vécu sur le mode des transferts, de charges ou d'établissements (monument nationaux, musées, écoles, conservatoires et même DRAC !), à coup de fusion ou d'absorption davantage motivés par des objectifs budgétaires que par une réflexion sur les complémentarités. Comment l'État qui ne doit renoncer à rien dans son rôle d'intervenant public, doit-il travailler en lien étroit et mutuellement respectueux avec les collectivités ?

*Toutes ces questions montrent qu'il y a là aussi urgence à ouvrir un agenda de concertation sur les contenus des politiques publiques. Le calendrier reste à préciser...*

## **Quelle organisation, quels grands projets du ministère de la Culture ?**

La RGPP a réduit l'organisation du ministère de 10 directions à 4 dont celle, monstre ingérable, de la DG-Patrimoine. C'est cette même RGPP qui a fait du Secrétariat Général le véritable lieu de décision politique, reléguant le ministre et son cabinet au rôle de faire valoir.

Peut-on enfin envisager ouvrir un débat qui nous a toujours été refusé, sur la réorganisation raisonnée du ministère ? Peut-on enfin débattre aussi des grands projets lancés par les prédécesseurs de l'actuelle ministre sans jamais avoir obtenu un début de concertation sur le fond de ces projets.

**La Maison de l'Histoire de France (MHF).** Ce projet dont le fond idéologique nauséabond et le contenu scientifique indigent, est surtout le prétexte à démanteler nos derniers SCN muséaux et mettre ainsi un point final au réseau des musées et de la défunte DMF par le biais d'un groupement d'intérêt public (GIP). Ce projet dangereux pour les missions est en outre dispendieux. Il a fait l'objet d'une lutte exemplaire de toutes les organisations syndicales de ce ministère mais aussi bien au-delà. Des engagements ont été pris par toutes les formations de gauche pour dire non à ce projet. Nous demandons à la ministre de confirmer l'arrêt de ce projet.

**Le MuCEM** fait partie de ces projets très avancés qui n'ont pas de véritable contenu scientifique. Pire : il enterre la première collection de France d'ethnologie, la collection Rivière. Les conditions du transfert des personnels sont loin d'être satisfaisantes et, une fois de plus, la filière accueil et surveillance y est entièrement privatisée.

**Le centre de Réserve et de restauration de Cergy,** tel qu'il a été jusqu'ici envisagé, pose de graves problèmes pour l'avenir des laboratoires de recherche du ministère (C2RMF, LRMH, CRC) qui y seraient relocalisés au risque de remettre en cause leur moyens et leur identité spécifique.

Sans parler de la **Philharmonie de Paris**, tous ces projets ont été poussés à la va-vite, sans projet scientifique et culturel digne de ce nom, sans égards pour les agents, sans concertation, et grevant pourtant le budget du ministère de la Culture alors même qu'il n'en peut plus.

## **Quel budget, quels moyens pour la culture ?**

Ne refaisons pas la RGPP d'hier où les questions budgétaires précédaient toute ambition culturelle. Vous nous avez annoncé une politique ambitieuse, une politique de la culture pour tous et partout. Mais quels moyens pour y parvenir ? Ouvrons ensemble le diagnostic des moyens à mettre en œuvre, des besoins financiers et humains en fonction des contenus culturels.

Ce ministère ne peut supporter une seconde politique de restriction budgétaire. Il a été « saigné à blanc » comme la ministre l'a reconnu. C'est plus d'un millier d'emplois qu'il a perdus en une décennie. C'est encore plusieurs centaines de destructions de postes qui sont programmés pour 2012 et les années à venir. Ces réductions d'effectifs s'accompagnent systématiquement d'une explosion de la précarité. Et la loi 2012-347 du 13 mars 2012 de CDIisation et de titularisation n'y suffira pas, puisqu'aucun emploi ne sera créé à cette occasion.

La réduction de 15 % des moyens de fonctionnement projetée par votre gouvernement est tout simplement mortifère. Cette voie mène à l'impasse toute politique culturelle. Vous trouverez l'ensemble de nos organisations syndicales et les personnels mobilisés contre ces politiques de liquidation du service public culturel.

## Pour la CGT, beaucoup de questions restent en suspens

Dans le cadre du débat, troisième partie du CT, la CGT est intervenue et a posé des questions, sans obtenir en retour de réponses toujours claires.

Par exemple, sur la question de la création de filiales, le ministre a affirmé que ce n'est pas sa politique stratégique et a rejeté l'idée que les investissements publics pour la numérisation des collections faits par la puissance publique puissent favoriser leur commercialisation par des opérateurs privés. Mais qu'en est-il des financements publics pour la numérisation des fonds de la Bibliothèque nationale de France ?

Quels moyens pour soutenir l'action des DRAC, aujourd'hui affaiblies par les coupes budgétaires successives, et la construction de partenariats avec les collectivités locales, dans le cadre du futur acte 3 de la décentralisation ?

Quid de la recherche scientifique, sinistrée ?

Quid de l'archéologie, de la mise en concurrence des missions, du projet de délocalisation du siège de l'INRAP ?

Quid des écoles d'architecture, du Centre national de la musique, du Centre national du livre ?

Ces sujets sont en débat, en cours de réflexions. Nos questions concrètes en séance ne rencontrent pour l'instant pas toujours de réponses concrètes, mais des propositions de réunions spécifiques, à l'automne.

Cependant, des positions sont formulées par le ministre :

- la politique du ministère est élaborée par le ministre et son cabinet.
- les nominations seront transparentes et ne se feront plus, comme précédemment, par-dessus la tête de la ministre.
- il est nécessaire de « sanctuariser » les emplois d'enseignants dans les écoles d'art et d'architecture.
- le ministère a un rôle essentiel à jouer sur la place de la culture dans le monde du travail.
- le mécénat doit donner lieu à une charte de règles d'éthique.

Ce premier Comité technique ministériel n'est pas un CT ordinaire : dédié à un riche et ample exposé sur la vision d'un ministère rénové, retrouvé et renforcé, sur les orientations générales et les chantiers à ouvrir, suivi d'un débat, il ne saurait faire oublier l'échéance imminente des cadrages gouvernementaux. M<sup>me</sup> Filippetti s'apprête dans les prochains jours à transmettre, comme tous les ministres, ses priorités et ses « besoins réels » en vue des arbitrages de Bercy et de Matignon sur les plafonds de crédits et d'emplois. Aujourd'hui, le flou demeure et nous n'avons guère d'éclairages sur ces points cruciaux.

Si réduire les effectifs, baisser les subventions, geler le point d'indice, diminuer les mesures catégorielles, se confirmeraient être les objectifs des arbitrages d'une politique d'austérité accentuée dans les services publics culturels, ce serait bel et bien poursuivre une forme de RGPP qui ne porte pas son nom.

La CGT rappelle que sur le millier d'emplois détruits au MCC ces 4 dernières années (ce qui va au-delà du non-remplacement d'un départ sur deux), les emplois de management, pilotage, mesure constante et évaluation de la performance ont été préservés, voire augmentés, tandis que les postes d'accueil du public, de surveillance, d'enseignants, de métiers d'art, de jardiniers, de médiation... ont été massivement réduits, à une moyenne de 2 départs sur 3 non remplacés. Au point que des filières sont menacées d'extinction.

Le plan de résorption de la précarité – loi de titularisation / CDIisation des agents non-titulaires - est engagé, mais il ne suffira pas à lui seul à restaurer l'emploi statutaire au

MCC.

Le lancement de la RGPP a conduit à réduire fortement les effectifs dès 2008 en administration centrale. A ce titre, la filière administrative, durement éprouvée, doit à présent voir aboutir le plan de repyramidage promis par le précédent ministre de la Culture mais jamais mis en œuvre.

L'agenda social impose donc de voir programmer tout début septembre un comité technique en mode GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences), alors que la construction budgétaire 2013 sera déjà bien amorcée.

C'est alors que l'on aura la confirmation que les vœux formulés aujourd'hui par Aurélie Filippetti ne se limitent pas à un discours de la méthode, qui créerait un fossé entre les intentions déclarées et une réalité qui les contredirait.